

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 27.02.2025 Numéro de version 21 (remplace la version 20)

Révision: 27.02.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit:** *SabaPVC S3*

· **UFI:** *DYJ8-K0QC-200Q-Y3J2*

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Réservé aux utilisateurs professionnels.

· **Emploi de la substance / de la préparation** *Adhésif.*

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· **Producteur/fournisseur:**
SABA Dinxperlo BV
Meniststraat 7
NL-7091 ZZ Dinxperlo
The Netherlands
P.O Box 3
NL - 7090 AA Dinxperlo
The Netherlands
Tel.: +31 315 65 89 99
Fax: +31 315 65 32 07
E-mail: info@saba-adhesives.com
Internet: www.saba-adhesives.com

· **Service chargé des renseignements:** *HSE department (e-mail: sds@saba-adhesives.com)*

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

SABA Dinxperlo BV: Tel.: +31 315 65 89 99
ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
Centres Antipoison et de Toxicovigilance
ANGERS: 02 41 48 21 21
BORDEAUX: 05 56 96 40 80
LILLE: 0800 59 59 59
LYON: 04 72 11 69 11
MARSEILLE: 04 91 75 25 25
NANCY: 03 83 22 50 50
PARIS: 01 40 05 48 48
STRASBOURG: 03 88 37 37 37
TOULOUSE: 05 61 77 74 47

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.
Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
Carc. 2 H351 Susceptible de provoquer le cancer.
STOT SE 3 H335-H336 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** *Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.*

· Pictogrammes de danger



GHS02

GHS05

GHS07

GHS08

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 27.02.2025 Numéro de version 21 (remplace la version 20)

Révision: 27.02.2025

Nom du produit: SabaPVC S3

(suite de la page 1)

· **Mention d'avertissement** Danger· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

cyclohexanone
tétrahydrofurane
butanone

· **Mentions de danger**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H335-H336 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· **Conseils de prudence**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261 Éviter de respirer les vapeurs.
P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un médecin.
P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser du CO₂, de la poudre d'extinction ou de l'eau pulvérisée pour l'extinction.
P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

· **2.3 Autres dangers**· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**· **PBT:** Non applicable.· **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Mélanges**· **Description:**

Mélange de composants, comme indiqué ci-dessous. La composition en pourcentage ajoute jusqu'à un total de 100% d'ingrédients non dangereux.

· **Composants dangereux:**

CAS: 78-93-3 EINECS: 201-159-0 Reg.nr.: 01-2119457290-43-xxxx	butanone Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336, EUH066	≥10-<45%
CAS: 108-94-1 EINECS: 203-631-1 Reg.nr.: 01-2119453616-35-xxxx	cyclohexanone Flam. Liq. 3, H226; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335	≥10-<19%
CAS: 109-99-9 EINECS: 203-726-8 Reg.nr.: 01-2119444314-46-xxxx	tétrahydrofurane Flam. Liq. 2, H225; Carc. 2, H351; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335, EUH019 Limites de concentration spécifiques: Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 25 % STOT SE 3; C ≥ 25 %	≥0,1-<14%

· **SVHC** Non applicable.· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

FR

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 27.02.2025 Numéro de version 21 (remplace la version 20)

Révision: 27.02.2025

Nom du produit: SabaPVC S3

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

· Remarques générales:

Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

Enlever les vêtements contaminés par le produit.

· Après inhalation:

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· Après ingestion:

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Ne pas faire vomir.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec une mousse résistant à l'alcool.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Chlorure d'hydrogène (HCl)

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Oxydes de métal.

· 5.3 Conseils aux pompiers

· Équipement spécial de sécurité:

Porter un vêtement de protection totale.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart toute personne présente et rester dans le sens du vent.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 27.02.2025 Numéro de version 21 (remplace la version 20)

Révision: 27.02.2025

Nom du produit: SabaPVC S3

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Ne conserver que dans le fût d'origine.
Protéger contre le gel.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec les aliments.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

78-93-3 butanone

VLEP Valeur momentanée: 900 mg/m³, 300 ppm
Valeur à long terme: 600 mg/m³, 200 ppm
risque de pénétration percutanée

108-94-1 cyclohexanone

VLEP Valeur momentanée: 81,6 mg/m³, 20 ppm
Valeur à long terme: 40,8 mg/m³, 10 ppm

109-99-9 tétrahydrofurane

VLEP Valeur momentanée: 300 mg/m³, 100 ppm
Valeur à long terme: 150 mg/m³, 50 ppm
C2, risque de pénétration percutanée

· DNEL

78-93-3 butanone

Dermique	DNEL Consommateurs	412 mg/kg BW (Effets systémiques chroniques)
	DNEL Travailleurs	1.161 mg/kg BW (Effets systémiques chroniques)
Inhalatoire	DNEL Consommateurs	106 mg/m ³ (Effets systémiques chroniques)
	DNEL Travailleurs	600 mg/m ³ (Effets systémiques chroniques)

108-94-1 cyclohexanone

Oral	DNEL Consommateurs	1,5 mg/kg BW (Effets systémiques aigus)
		1,5 mg/kg BW (Effets systémiques chroniques)
Dermique	DNEL Consommateurs	1 mg/kg BW (Effets systémiques aigus)
		1 mg/kg BW (Effets systémiques chroniques)
	DNEL Travailleurs	4 mg/kg BW (Effets systémiques aigus)
		4 mg/kg BW (Effets systémiques chroniques)
Inhalatoire	DNEL Consommateurs	40 mg/m ³ (Effets locaux aigus)
		20 mg/m ³ (Effets systémiques aigus)
		20 mg/m ³ (Effets locaux chroniques)

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 27.02.2025 Numéro de version 21 (remplace la version 20)

Révision: 27.02.2025

Nom du produit: SabaPVC S3

(suite de la page 4)

	DNEL Travailleurs	10 mg/m3 (Effets systémiques chroniques) 80 mg/m3 (Effets locaux aigus) 80 mg/m3 (Effets systémiques aigus) 40 mg/m3 (Effets locaux chroniques) 40 mg/m3 (Effets systémiques chroniques)
--	-------------------	--

109-99-9 tétrahydrofurane

Oral	DNEL Consommateurs	15 mg/kg BW (Effets systémiques chroniques)
Dermique	DNEL Consommateurs	15 mg/kg BW (Effets systémiques chroniques)
	DNEL Travailleurs	25 mg/kg BW (Effets systémiques chroniques)
Inhalatoire	DNEL Consommateurs	150 mg/m3 (Effets locaux aigus) 150 mg/m3 (Effets systémiques aigus) 75 mg/m3 (Effets locaux chroniques) 62 mg/m3 (Effets systémiques chroniques)
	DNEL Travailleurs	300 mg/m3 (Effets locaux aigus) 300 mg/m3 (Effets systémiques aigus) 150 mg/m3 (Effets locaux chroniques) 150 mg/m3 (Effets systémiques chroniques)

· PNEC**78-93-3 butanone**

PNEC Aquatic ecosystem	55,8 mg/l (Eau douce) 55,8 mg/l (Libération intermittente) 55,8 mg/l (Eau de mer) 709 mg/l (le traitement des eaux usées)
PNEC Aquatic ecosystem	284,7 mg/kg (Sédiments d'eau douce) 284,7 mg/kg (Sédiments marins)
PNEC Terrestrial ecosystem	22,5 mg/kg (Sol)

108-94-1 cyclohexanone

PNEC Aquatic ecosystem	0,033 mg/l (Eau douce) 0,0033 mg/l (Eau de mer) 10 mg/l (le traitement des eaux usées)
PNEC Aquatic ecosystem	0,168 mg/kg (Sédiments d'eau douce) 0,017 mg/kg (Sédiments marins) 0,014 mg/kg (Sol)

109-99-9 tétrahydrofurane

PNEC Aquatic ecosystem	4,32 mg/l (Eau douce) 21,6 mg/l (Libération intermittente) 0,432 mg/l (Eau de mer) 4,6 mg/l (le traitement des eaux usées)
PNEC Aquatic ecosystem	23,3 mg/kg (Sédiments d'eau douce) 2,33 mg/kg (Sédiments marins) 2,1 mg/kg (Sol)

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition**· Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 27.02.2025 Numéro de version 21 (remplace la version 20)

Révision: 27.02.2025

Nom du produit: SabaPVC S3

(suite de la page 5)

- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Enlever les vêtements contaminés par le produit.

- **Protection respiratoire:**

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Filtre recommandée:

Filtre A

- **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**

Gants en néoprène

- **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection hermétiques

- **Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs.**

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- **Indications générales**

- **État physique**

Liquide

- **Couleur:**

Incolore

- **Odeur:**

Caractéristique

- **Seuil olfactif:**

Pas de données disponibles.

- **Point de fusion/point de congélation:**

Pas de données disponibles.

- **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

65 °C

- **Inflammabilité**

Facilement inflammable.

- **Limites inférieure et supérieure d'explosion**

- **Inférieure:**

1,1 Vol %

- **Supérieure:**

12 Vol %

- **Point d'éclair**

4 °C

- **Température d'auto-inflammation**

230 °C

- **Température de décomposition:**

Pas de données disponibles.

- **pH**

Non applicable.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 27.02.2025 Numéro de version 21 (remplace la version 20)

Révision: 27.02.2025

Nom du produit: SabaPVC S3

(suite de la page 6)

· Viscosité:	
· Dynamique à 20 °C:	1.150 mPas
· Solubilité	
· l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	
78-93-3 butanone	0,3 Log POW
· Pression de vapeur à 20 °C:	173 hPa
· Pression de vapeur à 50 °C:	586 hPa
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	1 g/cm ³
· Densité de vapeur:	Pas de données disponibles.
· 9.2 Autres informations	
· Aspect:	
· Forme:	Liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Test de séparation des solvants:	Pas de données disponibles.
· Teneur en solvants:	
· Solvants organiques:	76,0 %
· VOC (CE)	722,0 g/l
	76,0 %
· Teneur en substances solides:	24,0 %
· Changement d'état	
· Point/l'intervalle de ramollissement	
· Propriétés comburantes	Pas de données disponibles.
· Taux d'évaporation:	Pas de données disponibles.
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	Liquide et vapeurs très inflammables.
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant
· Autres indications	Les données physiques ci-dessus sont des valeurs indicatives et ne devront pas être considérées comme une spécification.

FR

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 27.02.2025 Numéro de version 21 (remplace la version 20)

Révision: 27.02.2025

Nom du produit: SabaPVC S3

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Vives réactions au contact d'alcalis puissants et d'agents d'oxydation.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Gaz hydrochlorique (HCl)
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:****ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))**

Oral	LD50	10.172 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	5.920 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	59,2 mg/l (rat)

78-93-3 butanone

Oral	LD50	>2.193 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (lapin)

108-94-1 cyclohexanone

Oral	LD50	2.070-2.110 mg/kg (souris) 1.890 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	1.100 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	11 mg/l (rat)

109-99-9 tétrahydrofurane

Oral	LD50	2.500 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	82,5 mg/l (rat)

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque une irritation cutanée.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque de graves lésions des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Susceptible de provoquer le cancer.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 27.02.2025 Numéro de version 21 (remplace la version 20)

Révision: 27.02.2025

Nom du produit: SabaPVC S3

(suite de la page 8)

· **11.2 Informations sur les autres dangers**· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

*

RUBRIQUE 12: Informations écologiques· **12.1 Toxicité**· **Toxicité aquatique:****78-93-3 butanone**

EC50 (48h) 308 mg/l (daphnia)

108-94-1 cyclohexanone

EC50 820 mg/kg (daphnia)

109-99-9 tétrahydrofurane

EC50 6.670 mg/kg (daphnia)

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**· **PBT:** Non applicable.· **vPvB:** Non applicable.· **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

· **12.7 Autres effets néfastes**· **Autres indications écologiques:**· **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**· **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

· **Catalogue européen des déchets**

08 04 09* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

· **Emballages non nettoyés:**· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**· **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**· **ADR/RID/ADN, IMDG, IATA**

UN1133

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**· **ADR/RID/ADN**

1133 ADHÉSIFS, Dispositions spéciales 640D

· **IMDG, IATA**

ADHESIVES

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 27.02.2025 Numéro de version 21 (remplace la version 20)

Révision: 27.02.2025

Nom du produit: SabaPVC S3

(suite de la page 9)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR/RID/ADN



· Classe 3 (F1) Liquides inflammables.
 · Étiquette 3

· IMDG, IATA



· Class 3 Liquides inflammables.
 · Label 3

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR/RID/ADN, IMDG, IATA II

· 14.5 Dangers pour l'environnement

Non applicable.

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Liquides inflammables.

· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 33

· No EMS: F-E,S-D

· Stowage Category B

· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:

· ADR/RID/ADN

· Quantités limitées (LQ) 5L

· Quantités exceptées (EQ) Code: E2
 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
 Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml

· Catégorie de transport 2

· Code de restriction en tunnels D/E

· IMDG

· Limited quantities (LQ) 5L

· Excepted quantities (EQ) Code: E2
 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
 Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

· "Règlement type" de l'ONU: UN 1133 ADHÉSIFS, 3, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

· Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 27.02.2025 Numéro de version 21 (remplace la version 20)

Révision: 27.02.2025

Nom du produit: SabaPVC S3

(suite de la page 10)

- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t**
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3**

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

- **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

- **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

78-93-3 butanone

3

- **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

78-93-3 butanone

3

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

EUH019 Peut former des peroxydes explosifs.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Liquides inflammables

Règles d'extrapolation

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Cancérogénicité

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition unique)

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

- **Contact:** HSE department (e-mail: sds@saba-adhesives.com).

- **Numéro de la version précédente:** 20

- **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 27.02.2025 Numéro de version 21 (remplace la version 20)

Révision: 27.02.2025

Nom du produit: SabaPVC S3

(suite de la page 11)

*LC50: Lethal concentration, 50 percent**LD50: Lethal dose, 50 percent**PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic**SVHC: Substances of Very High Concern**vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative**Flam. Liq. 2: Flammable liquids, Hazard Category 2**Skin Corr. 2: Skin corrosion/ irritation, Hazard Category 2**Eye Dam. 1: Serious eye damage/ eye irritation, Hazard Category 1**Carc. 2: Carcinogenicity, Hazard Category 2**STOT SE 3: Specific target organ toxicity - single exposure, Hazard Category 3**ATE: Acute toxicity estimate values (ETA Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë)**Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2**Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3**Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4**Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2**Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1**Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2**Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2**STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3*** Données modifiées par rapport à la version précédente*